

Soutenir le projet de loi visant à interdire les exportations d'amiante du Canada

L'amiante tue et va continuer de tuer pendant des générations. Il est impossible de gérer l'amiante de façon sécuritaire et tous les pays industrialisés ont interdit ou cessé d'utiliser toutes les formes d'amiante. Mais le Canada est l'un des plus grands exportateurs d'amiante, principalement vers les pays pauvres.

C'est pourquoi, aujourd'hui, 1^{er} Juin 2009, membre du parlement, Nathan Cullen (NPD, Skeena-Bulkley Valley), a présenté un projet de loi privé visant à interdire l'extraction et l'exportation de l'amiante. Elle mérite le soutien de tous. Voici cette lettre aux leaders des Partis pour les exhorter à soutenir "Une modification de la Loi sur la protection de l'environnement. Loi 1999 (amiante) » :

**« Messieurs les chefs de parti,
L'exportation canadienne de l'amiante vers les pays en développement est indéfendable. L'amiante est mortel, nous le savons. Nous dépensons des millions de dollars pour le retirer des édifices du Parlement ainsi que des maisons et des écoles partout au pays. Je vous demande instamment d'appuyer le projet de loi privé intitulé « Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (amiante), » présenté le 1er juin 2009 par le député Nathan Cullen (NPD – Skeena-Bulkley Valley), pour mettre fin au commerce canadien de l'amiante. Au Québec, la région de l'amiante a transformé son économie de sorte que seulement 7 % des emplois relèvent aujourd'hui de l'industrie de l'amiante. S'il vous plaît, appuyez cette transition ainsi que les 400 mineurs de l'amiante qui restent. J'attends votre réponse avec impatience. Veuillez agréer mes salutations »**

Nous n'utilisons plus d'amiante au Canada mais nous en exportons vers les pays en voie de développement en leur disant que c'est un bon coffre-fort de produits pour leurs maisons et leurs écoles. L'Organisation mondiale de la santé estime que 125 millions de travailleurs dans le monde sont exposés à l'amiante chaque année et plus de 90.000 travailleurs meurent des suites de leur exposition.

Ce système de double standard doit cesser. Le projet de loi a été inspiré par trois remarquables étudiants de Smithers, une petite ville au nord-ouest de la Colombie-Britannique, qui sont déterminés à s'assurer que le Canada n'est plus déshonoré par ses exportations sales.

Il faut écrire aux dirigeants de parti afin de leur demander de soutenir le projet de loi, et d'écouter le message des étudiants, des organisations de la santé et du mouvement syndical du monde entier.

C'est une bonne action et une aide pour faire cesser l'exportation d'amiante du Canada.

Je vous remercie de parler et d'agir pour les droits de l'homme!

Kathleen, Peggy, Pauline, Becky